

AAP Continuités cyclables

- lancé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.
- **Objectif** : accompagner les collectivités dans la restauration ou l'instauration des continuités des itinéraires cyclables
- Projets éligibles : réalisation d'**infrastructures structurantes (pistes, carrefours complexes, passerelles, tunnels...)**
- Le projet doit s'inscrire dans un schéma cyclable cohérent
- mis en service dans un délai maximum de 48 mois
- taux d'aide : **20 %**, dans la limite de **5 Millions € par projet**
- date limite dépôt du dossier de candidature : **15 avril 2019** à 16h.
Deuxième date de clôture : 30 juin 2019.
- consultable au lien suivant :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e0>

Merci de votre attention



CYTé

Communauté Yvelinoise
Transition énergétique
et écologique